

COMMUNE de DOLUS-LE-SEC

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 04 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le lundi quatre mars, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Dolus-Le-Sec, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Régis GIRARD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 13

Date de convocation au conseil municipal : 26 février 2019

PRESENTS : Girard Régis, Champigny Jean-Louis, Doucet Nadine, Tardy Bruno, Brossard Marie-Pierre, Denis Cédric, Desforges Eric, Grégoire Benjamin, Lempeseur Emmanuel, Locoche Alain, Renault Anne-Marie, Moricet Sandrine et Vallée Marie-Claire.

ABSENTS EXCUSES : Joubert Jacky et Labbé Annie.

Monsieur Emmanuel Lempeseur a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

SIEIL : Modifications statutaires du SIEIL – Adhésion d'un nouveau membre

Crédits scolaires 2019 – subvention exceptionnelle voyage scolaire

Rased (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) : demande participation financière pour acquisition d'un équipement

Vote des subventions

Compte administratif 2018 et Budget 2019 - Etude des différentes opérations (Restes à réaliser, nouveaux crédits, choix des opérations ...)

Décisions du maire

Boulangerie

Question diverse : subvention au titre des amendes de police

Délibération n° 2019-3-5.7

Objet : Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire : Adhésion d'un nouveau membre

Le Comité syndical du SIEIL a approuvé par délibération du 11 décembre 2018 l'adhésion de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire pour la compétence « éclairage public ».

En application de l'article L 5211-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales, chaque adhérent au Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) doit à présent se prononcer sur l'adhésion de ce nouveau membre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Vu la délibération du Comité syndical du SIEIL du 11 décembre 2018,

Approuve l'adhésion au SIEIL pour la compétence Eclairage Public de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire

Délibération n° 2019-4-7.5**Objet : Ecole - demande de subvention exceptionnelle voyage scolaire**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier conjoint de Madame la Directrice de l'école et de Madame la Présidente de l'APE sollicitant une aide financière pour le projet école qui est d'emmener les quatre classes de l'école en voyage scolaire du 20 au 24 janvier 2020 à Super Besse.

Le budget prévisionnel est le suivant :

Hébergement, restauration, activités	25 872 €
Transport	<u>5 100 €</u>
Coût Total	30 972 €

De nombreuses actions sont prévues tout au long de l'année scolaire pour aider au financement de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 3 000 €.

Délibération n° 2019-5-8.1**Objet : Rased (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) : demande participation financière pour acquisition d'un équipement**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier en date du 19 Février 2019 de la mairie de Ligueil concernant une demande de la psychologue scolaire du RASED sollicitant l'achat d'un test psychométrique dont le coût est de 1 920.80 euros.

L'acquisition de cet équipement permettrait à la psychologue scolaire de disposer de tests actualisés avec comme résultat une meilleure prise en charge des élèves en difficulté.

Notre commune dépend du Rased de Ligueil. Il est proposé de partager le coût d'acquisition de cet équipement entre les différentes communes relevant du Rased du secteur de Ligueil. La participation de notre commune est de 186.30 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité souhaite participer à l'acquisition de cet équipement.

Délibération n° 2019-6-7.5**Objet : Vote des subventions**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions ci-dessous pour l'année 2019.

Subventions de fonctionnement aux Associations	
ADMR Loches	60 €
ASSAD du lochois	60 €
APE La Buissonnière	250 €
Dolus Gym	300 €
Créa Dolus	250 €
NACEL	1042.50 €
Comité des Fêtes de Dolus	1 000 €
Coopérative scolaire : subvention annuelle subvention exceptionnelle voyage neige	400 € 3000 €

Club de l'Espérance : subvention activités manuelles	250 €
subvention activité pétanque	250 €
Association Restos Relais du Cœur	60 €
Comice Agricole de Loches	50 €
Association Amicale des Sapeurs-Pompiers	100 €
Association ADPC – Protection Civile	50 €
Association Fondation du patrimoine	75 €
Association SVL	100 €
Association des maires du canton	69.40 €
AFN	250 €

Délibération n° 2019-7-6.4

Objet : Décisions du maire

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les délégations accordées à M. Le Maire par délibérations en date du 08 avril 2014 et du 18 juillet 2016,
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil municipal prend note des décisions du Maire suivantes :

- **Décision 1/2019** : Déclaration d'intention d'aliénation enregistrée en mairie sous le n° 01-2019 adressée par la Maitre François ANGLADA, notaire à Loches, en vue de la cession d'une propriété sise à Dolus-le-Sec, cadastrée section E 364 – 9 Rue Agnès Sorel, d'une superficie totale de 3a 67. Monsieur le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption en date du 21 janvier 2019

- **Décision 2/2019** : Déclaration d'intention d'aliénation enregistrée en mairie sous le n° 02-2019 adressée par la Maitre François ANGLADA, notaire à Loches, en vue de la cession d'une propriété sise à Dolus-le-Sec, cadastrée section C 620 – 31 Malicorne, d'une superficie totale de 3a 07, appartenant à Mme ROSA Eliane. Monsieur le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption en date du 18 janvier 2019

Délibération n° 2019-8-3.1

Objet : Avenir de la Boulangerie

Monsieur le Maire indique que Madame Valérie BARBE, boulangère, a confirmé par courrier en date du 26 janvier 2019 qu'elle souhaite cesser son activité dans le courant de l'année 2019. Elle souhaite également vendre le matériel.

La Commune est propriétaire des murs mais elle ne pourra envisager d'offrir, sous quelque forme que ce soit, une reprise d'activité à d'autres boulangers si le matériel est vendu.

Monsieur le Maire propose que la commune saisisse l'opportunité de racheter le matériel professionnel installé dans les locaux afin de pouvoir espérer une reprise d'activité.

Un inventaire a été établi, le matériel est estimé à la somme de 14 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour et 2 abstentions décide de se porter acquéreur du matériel de la boulangerie. Les crédits seront inscrits au budget unique 2019.

Questions diverses :

- **Compte administratif 2018 et Budget 2019 - Etude des différentes opérations (Restes à réaliser, nouveaux crédits, choix des opérations ...)**

Monsieur le Maire présente le projet de budget 2019 qui reprend les résultats du compte administratif 2018. Le Conseil Municipal étudie les différents chapitres de la section de fonctionnement et inscrit les opérations suivantes en section d'investissement.

Opérations

✓ Acquisition de jardinières	2 000 €
✓ Acquisition outillage voirie houe	1 000 €
✓ Voirie (actes Mézière)	1 500 €
✓ Voirie	50 000 €
✓ Signalétique	2 000 €
✓ Eclairage public	1 608 €
✓ Classe numérique	5 000 €
✓ Ordinateur mairie + aménagement	2 077 €
✓ Bibliothèque toiture annexe	13 000 €
✓ Aménagement rue de l'éolienne + parc	319 680 €
✓ Acquisition matériel boulangerie	14 000 €

- **Crédits scolaires 2019**

Monsieur le Maire rappelle les crédits scolaires inscrits en 2018 pour fixer les crédits 2019.

Le Conseil Municipal vote les crédits suivants :

Subvention coopérative scolaire	400 €
Transport scolaire (sorties 720 € + piscine 1680 €)	2 400 €
Eveil et sport	400 €
Fournitures (52 €) + prix (8 €) = 60 €/enfant x 90 enfants	5 400 €
Fournitures administratives Directrice	400 €
Total	9 000 €

- **Subvention au titre des amendes de police**

Monsieur le Maire a contacté le Conseil Départemental pour savoir si le projet de mise en place de dispositifs pour assurer la sécurité des piétons et des résidents sur la commune pourrait obtenir un financement au titre des amendes de police.

Il est inutile de déposer une demande de subvention, la mise en œuvre de signalisation verticale ou horizontale seule est un critère de refus.

- **Borne Livr'Libre : candidature**

Le syndicat Touraine Propre, dont la Communauté de Communes Loches Sud Touraine est adhérente, lance son appel à candidature pour l'installation de borne Livr' Libre.

Le Conseil Municipal souhaite déposer un dossier de candidature.

- **Prochaine réunion de Conseil Municipal**

Mardi 26 mars 2019 à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.